

D'une façon ou d'une autre, les notes ainsi recueillies de par le monde devront être triées et le recueil lui-même, ensuite, préparé et compilé sous la direction d'une autorité pré-établie qui se rendra responsable de la publication. Qui sera-ce? Eh bien! la Commission du droit international nous semble parfaitement compétente en cela. Il lui faudrait, évidemment, pouvoir compter sur le Bureau juridique du Secrétariat de l'ONU, pour mener à bien une telle entreprise, mais ce système, je crois, est dans la nature des choses et s'applique à tous les travaux de la Commission.

Si, d'autre part, cette suggestion déplaît, si, par exemple, l'on considère qu'elle ne rentre pas dans le cadre des attributions de la C/D/I/ il faudra alors, sans doute, s'appuyer sur le Secrétariat pour tout ce qui touche au travail de rédaction ainsi que pour la mise en page, l'impression, etc., tout comme il arrive normalement pour les autres publications des Nations Unies.

Monsieur le Président, le plan que je viens de tracer est de toute évidence purement théorique. Je n'ai pas la prétention de vouloir l'imposer ni même d'assurer mes collègues qu'il est très facilement réalisable. Je désire simplement le leur faire connaître dans l'espoir qu'ils veuillent bien l'étudier sérieusement. J'aimerais proposer, en outre, si ceci rencontre leur approbation, que le Secrétariat nous informe sur les possibilités d'exécution non seulement avec son personnel actuellement en service mais aussi dans les limites de ce que le budget de l'Organisation nous autorise actuellement à projeter.

Je n'ai garde d'oublier, bien sûr, que les préoccupations budgétaires sont en réalité du ressort de la Cinquième Commission plutôt que de la nôtre, mais, comme nous savons tous, il ne nous est pas pour autant loisible de les ignorer.

Ce souci, en fait, nous tient tant à coeur que j'aimerais, pour conclure, recommander que nous abordions toute cette question d'un annuaire ou recueil juridique, y compris les modalités que je viens de proposer, avec une extrême prudence. Effectivement, il ne me paraît